

FORMULAIRE DE RESERVATION			
<input type="checkbox"/> FARÉ		<input type="checkbox"/> ESPACE TURTLE BEACH	
Nom - Prénom			
Unité ou service			
Date sollicitée		Horaire de :	à
Nombre de personnes		Motif succinct :	
Signature du demandeur			

Règles d'utilisation du Faré et de l'aire polyvalente de loisirs ou de l'Espace Turtle Beach (accès plage)
(Extrait du règlement du conseil des résidents)

Responsabilité : Dans le cadre d'une demande à titre privé, le demandeur engage sa responsabilité personnelle pour toute la durée de la réservation. Le commandant de caserne et le président du CSLG Maoré, ne sauraient être tenus pour responsables de tout incident ou accident.

Horaires :

- **Semaine :** Activité sonore jusqu'à 21H30 et fin de toute activité à 22H00.
- **Vendredi soir et Samedi soir :** Animation musicale jusqu'à 23H00 et fin de toute activité sonore à 00H30.

Enfants : Lors d'activités ou de soirées privées sous le faré et/ou de l'accès plage dit « Turtle Beach », pour garantir la tranquillité de la caserne, il est demandé aux adultes de veiller à ce que les enfants restent dans le périmètre de l'APL. (Zone des conteneurs interdite sans présence d'un adulte).

Avis du président du CSLG	Décision du commandant de caserne
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Accordé <input type="checkbox"/> Refusé
Signature	Cachet et signature

<input type="checkbox"/> BESOIN EN MATERIELS			
Tables		Chaises	Barbecue <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autre (description)			
Signature du demandeur			

Règles d'utilisation des matériels

Responsabilité : Dans le cadre d'une demande à titre privé, le demandeur engage sa responsabilité personnelle pour toute la durée de la réservation. Le commandant de caserne et le président du CSLG Maoré, ne sauraient être tenus pour responsables de tout incident ou accident.

Règlement d'utilisation du matériel mis à disposition.

Le matériel ne peut être remis que par un responsable du CSLG dûment accrédité. Un constat contradictoire de l'état du matériel sera effectué lors des prises en compte et restitution. Les remarques éventuelles quant à l'état du matériel fourni feront l'objet d'une description au dos du présent document, et seront cosignées du demandeur et du représentant du CSLG chargé de la remise de celui-ci. Toute casse ou dégradation constatée lors du retour sera prise en charge par le demandeur.

Le matériel emprunté sera rendu dans le plus grand état de propreté et reconditionné dans le conteneur en présence d'un responsable du CSLG. Tout dépôt sauvage de matériel au abord de conteneur est à proscrire.

Avis du président du CSLG		Signature	
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable			
Matériel remis le		Par :	
		(nom, prénom, fonction et signature)	
Matériel réintégré le		Par :	
		(nom, prénom, fonction et signature)	